

**PROCES VERBAL DU COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL
GEVAUDAN-LOZERE
DU 20 JUIN 2016 À MARVEJOLS**

Assistaient à la réunion :

Les membres du GAL titulaires:

Monsieur Alain ASTRUC : Communauté de Communes Terre de Peyre
Monsieur Rémi ANDRE : Communauté de Communes du Gévaudan
Monsieur Jacques BLANC : Communauté de Communes Aubrac Lot Causse
Monsieur Jean-Paul POURQUIER : Communauté de Communes Causse du Masegros
Madame Renée HEIM : Responsable du site François Rabelais, représentante du corps enseignant
Monsieur Jean-Pierre COMPAIN : MFR Ecole forestière Javols
Monsieur Philippe SCHAAB : Habitat et développement Lozère
Monsieur Sébastien POMMIER : Le Clos du Nid
Monsieur Vincent BARDOU : Association Lozérienne de lutte contre les fléaux sociaux
Madame Mari thé ALLANCHE : Représentante de la délégation départementale des foyers ruraux
Monsieur Michel VALETTE : Comité départemental Olympique et sportif
Monsieur Christian ODDOUX : Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
Madame Bernadette TROUCELLIER : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère
Monsieur Jean-Louis ROUVIERE : SELO
Monsieur Yves DHOMBRES : Comité Départemental du Tourisme de la Lozère
Monsieur Frédéric VALETTE : Chambre d'Agriculture de la Lozère
Monsieur Vincent BONNET : Jeunes Agriculteurs de Lozère
Monsieur Arnaud JULIEN : Fédération Départementale de Chasse

Les membres du GAL suppléants :

Monsieur Francis SARTRE : Communauté de Communes Terres d'Apcher
Madame Patricia BREMOND : Communauté de Communes du Gévaudan
Monsieur Emmanuel CASTAN : Communauté de Communes Aubrac Lot Causse
Monsieur Jean-Claude SALEIL : Communauté de Communes Causse du Masegros
Monsieur Hubert BOUT : Communauté de Communes Apcher Margeride Aubrac
Madame Eve BREZET : CAUE Lozère
Monsieur Charles CAPLAT : Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
Monsieur Sébastien OZIOL : Lozère Développement
Monsieur Xavier DELMAS : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Etaient excusés :

Monsieur François BICHON : Communauté de communes Hautes Terres
Monsieur Louis PIGNOLS : Communauté de communes des Hautes Terres
Monsieur Jean-Noël BRUGERON : Communauté de Communes des Terres d'Apcher
Monsieur Daniel MANTRAND : Déléguée de la Communauté de Communes Terre de Peyre
Monsieur Pierre LAFONT : Communauté de Communes Apcher Margeride Aubrac
Madame Sophie MALIGE : Conseil départemental de la Lozère

Monsieur Pierre HUGON : Agence départementale d'information sur le Logement
Monsieur Sébastien BLANC : ESH Lozère Habitation
Madame Brigitte DONNADIEU : Présidente de l'ADDA Scènes Croisées
Monsieur Thierry ARNAL : Théâtre de la Mauvaise Tête
Monsieur Guilhem BONNAUD : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère
Monsieur Francis PEYRE : UPIL MDEF Lozère
Monsieur Francis COURTES : Mission Locale de la Lozère
Madame Christine VALENTIN : Chambre d'Agriculture de la Lozère
Monsieur Loïc ROSSIGNOL : COPAGE

Etaient également présents :

Madame Pascale DUR : Mission Europe du Conseil départemental de la Lozère
Madame Audrey GAYRAUD : Animatrice de l'association des Jeunes Agriculteurs de la Lozère
Madame Gaëlle LAURENT : Animatrice-Coordnatrice Leader
Monsieur Guillaume BONICEL : Gestionnaire Leader

Jacques BLANC, Président du GAL Gévaudan-Lozère accueille l'ensemble des membres présents et les remercie de leur présence à cette réunion du comité de programmation du GAL.

Le Président constate ensuite :

- que le nombre de membres présents, titulaires et suppléants, satisfait à la règle du double quorum
- et que dans ces conditions, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président Jacques BLANC propose alors de débiter la réunion. Il informe les membres présents de l'ordre du jour :

1. Actualités programme Leader 2014-2020
2. Composition du Comité de Programmation (notification)
3. Sélection des dossiers pour avis d'opportunité

1. Actualités programme Leader 2014-2020 :

Jacques BLANC rappelle que le comité de programmation a pour volonté de soutenir les projets le plus rapidement possible, malgré la loi NOTRe qui provoque un ralentissement des procédures d'obtentions de cofinancements publics pour les porteurs de projets. S'ajoute à cela des instructions administratives très réglementées mais surtout une indisponibilité temporaire du logiciel OSIRIS qui bloque toute programmation des projets. Il a été évoqué le fait que les premiers financements arriveraient seulement en 2017.

Jacques BLANC tient à souligner que le comité de programmation apporte un engagement avec l'avis d'opportunité favorable pour soutenir les projets et cette stratégie a été confirmée par les membres du comité de programmation.

Il laisse ensuite la parole à Gaëlle LAURENT, qui met en avant le fait que la Région pourrait donner aux Département la possibilité d'intervenir dans le secteur du tourisme jusqu'à janvier 2017. À l'heure actuelle la Région a la possibilité d'intervenir dans le domaine de l'agriculture.

Gaëlle LAURENT interpelle sur le fait que les cofinancements publics sur les projets sont nécessaires pour mobiliser les crédits européens Leader.

Elle rappelle aussi que la Région Languedoc-Roussillon est plutôt en avance en comparaison des autres Régions en France. Par exemple, en Midi-Pyrénées aucune convention n'a été signée avec les territoires de projets. De plus la Région Languedoc-Roussillon et le Département de la Lozère se sont mobilisés pour qu'il n'y ait pas de retard dans le paiement de l'animation des Gals, en mettant en place un versement anticipé.

3

2. Composition du Comité de Programmation (notification) :

Gaëlle LAURENT rappelle qu'un point réglementaire doit être fait avec une modification de la composition du Comité de Programmation du GAL du Gévaudan.

La liste des membres du Comité de Programmation a été modifiée après la convention signée le 10/12/2015 suite à la désignation de certains membres par leurs organismes.

Ainsi il est proposé pour le Collège Privé de modifier :

- **le nom de « Habitat et Développement Lozère »** pour « Oc'Teha » nouveau nom de la structure, M. SCHAAB, directeur, restant le représentant.
- **Les représentants de la Fédération de la Lozère pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques** avec M. Alain BERTRAND, Président, remplacé par M. Christian ODDOUX, 2ème vice-Président ; ainsi que M. François MAGDINIER, Président-délégué, remplacé par M Charles CAPLAT, 3ème vice-Président.
- **Le nom de l'association la Chazelle** : suite à des changements internes, l'association devient la « Nouvelle Chazelle » ; **le représentant**, précédemment Mme Elizabeth ENGLÉN, est remplacée par M. Patrick AUGIE.
- **La représentation du Théâtre de la Mauvaise Tête** : suite à la dissolution de la structure, M. Thierry ARNAL ne siègera plus au Comité de Programmation. Il est demandé aux membres du Comité de Programmation de pourvoir à son remplacement et de proposer une structure privée intervenant dans le secteur culturel et/ou associatif.

Deux informations complémentaires sont portées à la connaissance des membres du Comité de programmation :

- Nécessité de rencontrer l'association « **la Nouvelle Chazelle** » car le projet initial a été modifié et ses membres n'ont jamais participé aux réunions du GAL.
- **Théâtre de la Mauvaise Tête** : Mme Brémond, Conseillère départementale du canton de Marvejols et vice-Présidente de la Communauté de communes du Gévaudan, précise que la dissolution de l'association n'est pas encore actée et qu'il est possible qu'elle soit reprise par d'autres personnes pour proposer un nouveau projet culturel à l'échelle de la Communauté de communes. Il semble donc prématuré de procéder immédiatement au remplacement de l'association au sein du GAL.

Jacques BLANC a procédé au vote de ces modifications et a été validé à l'unanimité :

- Le changement du nom de « Habitat et développement »,
- La modification des représentants de la Fédération de la Lozère pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

En revanche les membres du comité de programmation souhaite reporter et n'ont pas approuvé, à l'unanimité, les modifications concernant :

- Le nom de l'association la Chazelle ainsi que le représentant
- La représentation du Théâtre de la Mauvaise Tête

Xavier DELMAS fait un aparté sur les projets à échelle départementale découpés par territoire des Gals de Lozère, en précisant que la Région l'avait prévenu sur le fait que ce type d'opération n'entrait pas dans le cadre de financement du Leader.

Un propos confirmé par Gaëlle Laurent, la Région ayant par ailleurs informé les GALs du risque de retenue financière sur l'enveloppe réservataire si les GALs finançaient trop de projets départementaux. L'assise territoriale du projet et ses retombées pour le territoire du GAL doivent être avérées.

Yves DHOMBRES rajoute que la coopération peut permettre l'émergence de ce type de projet. Cela reste toutefois minoritaire du fait d'une faible enveloppe sur la coopération.

3. Sélection des dossiers pour avis d'opportunité :

3.1 Synthèse des dossiers :

Fiche action	Nom du projet	Porteur de projet	Coût total prévisionnel	Montant Leader demandé
N°2	Structurer le management et stimuler le développement	Association des utilisateurs de l'abattoir de Saint-Chély d'Apcher	79 040€ (100%)	32 000€ (40%)
N°2	Construction et installation d'un pont bascule	Commune de Trélans	27 337,50€ (100%)	10 000€ (36,58%)
N°2	L'étude de faisabilité pour la mise en place d'un marché au cadran en Lozère	Association Un cadran pour tous	120 000 € (100%)	66 000€ (55%)
N°3	De la Botte à la Toque	Jeunes agriculteurs lozère	26 607,05€ (100%)	4 400€ (17%)
N°4	Étude pré-opérationnelle pour une OPAH	Communauté de Communes du Gévaudan	72 000,00 € (100%)	12 000€ (17%)

3.2 Maquette financière :

Fiche action	Enveloppe FEADER (base)	Crédit FEADER disponible Juin 2016		Montant sollicité	Consommation si avis d'opportunité	Enveloppe restante si avis d'opportunité	
N°1	100 000€	100 000€	100%	0€	0%	100 000€	100,00%
N°2	350 000€	350 000€	100%	108 000€	30,86%	242 000€	69,14%
N°3	212 500€	190 600€	89,69%	4 400€	2,31%	186 200€	87,62%
N°4	550 000€	524 198,63€	95,31%	12 000€	2,29%	512 198,63€	93,13%
N°5	100 000€	100 000€	100%	0€	0%	100 000€	100,00%
N°6	437 500€	358 446,39€	81,93%	0€	0%	358 446,39€	81,93%

5

3.3 Les projets :

- **Structurer le management et stimuler le développement**

Gaëlle LAURENT expose le projet de l'Association des utilisateurs de l'abattoir de Saint-Chély d'Apcher.

Le projet vise au maintien d'outils d'abattage avec l'abattoir de Saint-Chély d'Apcher qui offre la possibilité de mutualiser des prestations (découpe, projet de séchoir collectif) pour les agriculteurs pratiquant la vente directe et les bouchers dont les moyens individuels ne permettent pas de réaliser de tels investissements. L'abattoir permet ainsi la complémentarité entre agriculteurs et métiers de bouche et favorise également l'essor de circuits-courts et d'outils mutualisés, ce qui correspond aux objectifs de la fiche action n°2 du GAL du Gévaudan.

Aujourd'hui une nécessaire restructuration des moyens et un recrutement du personnel qualifié pour développer son projet et son positionnement commercial sera accompli. Ces compétences nécessitent l'emploi de personnes qualifiées dont la rémunération ne peut être intégralement prise en charge par ce type de petite entreprise. C'est pourquoi **la demande de financement Leader porte sur l'animation du projet avec la prise en charge du poste de direction qui n'a pas vocation à perdurer dans le temps mais favoriser une prise en main par les salariés, de l'outil de production.**

Il est demandé 32 000€ au titre des financements Leader et le comité technique propose une de note de 16.07/20 à ce projet.

L'assistance pose la question de la complémentarité de cet abattoir avec celui de Marvejols.

Alain ASTRUC expose le fait que peu de bouchers allaient sur Marvejols mais plutôt sur le Cantal. La volonté de l'abattoir de Saint-Chély de se positionner sur le Nord-Lozère, le Cantal et la Haute-Loire apparaît tout à fait stratégique, l'abattoir de Langogne étant plus éloigné. De plus l'abattoir de Marvejols fonctionne essentiellement avec un grossiste (Languedoc-Lozère Viande) et peu en vente directe avec les agriculteurs locaux.

Jacques BLANC poursuit en précisant que l'abattoir de Saint-Chély va se spécialiser sur les circuits-courts et c'est selon lui une activité qui va se développer sur notre territoire.

Jacques BLANC met au vote la notation du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

Construction et installation d'un pont bascule :

Ce projet est porté par la commune de TRELANS qui souhaite aménager un point de pesée (pont à bascule et quai de déchargement) pour les agriculteurs, entrepreneurs et les services de la commune et des communes limitrophes (Les Salces, les Hermaux, Saint-Pierre de Nogaret), afin de favoriser les commandes groupées pour l'approvisionnement des exploitations agricoles (aliments pour le bétail, paille...) et les consommables de la commune (pouzzolane pour le déneigement, sable pour travaux de maçonnerie...). En effet, cette commune de 104 habitants, au pied du point culminant de l'Aubrac (altitude s'échelonnant de 714m à 1469m), éprouve des difficultés d'approvisionnement à des coûts raisonnables, le coût du transport en semi-remorque devenant prohibitif pour les faibles volumes.

Gaëlle LAURENT rappelle que ce projet permet de :

- Favoriser les commandes entre agriculteurs mais aussi entre communes voire entre plusieurs secteurs
- Favoriser la compétitivité des entreprises locales et la bonne gestion des finances publiques (50€ HT de différence à la tonne en fonction du volume commandé)
- Limiter les impacts des activités humaines sur l'environnement en limitant le nombre de semi-remorques à l'année (20 à 30 camions/an)
- Favoriser l'installation et le maintien des entreprises agricoles sur le territoire (environ 95% de la population active de la commune)
- Favoriser ainsi le maintien de population dans ces communes très rurales et éloignées des pôles de services

Ce projet demande un financement de **10 000€ au titre du Leader et a reçu une note de 13.21/20** (proposée par le comité technique).

Jacques BLANC met au vote la notation du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **Étude de faisabilité sur la création d'un marché au cadran en Lozère**

L'association « un cadran pour tous » a fait le constat qu'en Lozère, les exploitants agricoles sont généralement des éleveurs naisseurs compte tenu de la difficulté à «finir» les animaux (engraissement) en l'absence de surfaces arables suffisantes. La maîtrise du prix du vente est de ce fait très difficile car dépendante des prix du marché. L'essentiel des animaux produits en Lozère sont exportés vers l'Italie, malgré le développement de nouveaux marchés (Turquie).

De nombreux producteurs n'adhèrent pas aux organisations de producteurs. La mise en place d'un marché au cadran rendrait les éleveurs moins dépendants des négociants car ils ne seraient plus seuls face à un seul acheteur. Le projet de marché au cadran en Lozère est d'autant plus innovant que contrairement aux autres marchés au cadran qui se développent actuellement en France, nous n'avons plus en Lozère de marché de gré à gré.

De plus il permettrait le développement d'emplois locaux (dans le cadre d'un groupement d'employeurs) et la création d'activités de restauration.

Le périmètre d'influence du marché au cadran rayonnera au-delà de notre territoire du GAL Gévaudan Lozère. Des agriculteurs de l'extérieur y viendront pour commercialiser leurs animaux (Cantal, Aveyron, Haute-Loire, Gard, ...). L'implantation envisagée se situe au cœur du berceau de la race Aubrac, qui ne dispose pas de cotation spécifique actuellement. La Lozère et le territoire de l'A75 particulièrement dispose de tous les avantages et les atouts pour accueillir ce marché au cadran.

Ce projet a pour objectifs d'étudier la faisabilité d'un marché au cadran sur le secteur de l'ouest de la Lozère.

Alain ASTRUC précise qu'il y a un intérêt fort du monde agricole pour ce type de projet avec cependant des réticences de la part des coopératives. Le but de ce projet est d'avoir une spécialisation sur un marché au cadran bovin.

La **somme de Leader demandée est de 66 000€ et le comité technique a proposé une note de 13.21/20** ; le projet répond à tous les critères du Gal mais un ajustement financier sera nécessaire.

Gaëlle LAURENT rappelle en effet que ce projet dépasse le plafond de 50 000€ voté par le Comité de Programmation en octobre 2015.

7

Jacques BLANC met au vote la notation du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ De la Botte à la toque

Le projet est mené par l'association des Jeunes Agriculteurs de la Lozère.

L'animatrice de l'association des Jeunes Agriculteurs rappelle que pour cette deuxième édition, le but est d'organiser une journée dédiée entièrement à la promotion de l'agriculture, des produits du terroir, de la cuisine et des savoir-faire lozériens. L'animation phare de cette journée, qui se tiendra dans le cadre de la Foire aux Champignons d'Aumont-Aubrac, sera le concours de cuisine disputé entre 4 binômes composés d'un chef (dont Cyril Attrazic chef étoilé d'Aumont) et de Jeunes Agriculteurs.

De nombreuses autres animations rythmeront cette manifestation : marché de producteurs, mini ferme, initiation au potager, extraction de miel, librairie gourmande, dégustation de vin, etc.

À midi le public aura la possibilité de se restaurer. Le lycée hôtelier de Saint-Chély d'Apcher proposera un burger, à base de produits locaux conçu spécialement pour l'occasion.

L'après-midi ce même lycée sera également mis en avant, à travers une animation autour de la pâtisserie.

Gaëlle LAURENT précise que le comité technique a donné un avis sous réserve car le dossier nécessite d'être amélioré sur le volet communication en direction des touristes mais aussi un ajustement du plan de financement sera nécessaire notamment avec l'intervention du Département de la Lozère qui est de 1 500€ au lieu de 6 000€ mentionné.

Jacques BLANC rajoute que le Leader ne pourra pas financer une troisième fois ce projet car il a déjà reçu un financement du Leader lors de la première édition de la manifestation.

Le comité technique a proposé une note **de 10/20 à ce projet qui sollicite la somme de 4 400€ de Leader.**

Jacques BLANC met au vote la notation du projet et l'avis d'opportunité sous réserve a été validé à l'unanimité.

▪ **Étude pré-opérationnelle pour une OPAH**

Porté par la communauté de communes du Gévaudan ce projet consiste entre autres à réaliser une opération de requalification de l'habitat (compétence de la CC du Gévaudan) ; les centre-bourgs situés dans le périmètre de la communauté de communes bénéficieront aussi de cette étude.

L'opération proposée se décompose en 3 phases et doit obligatoirement traiter des thématiques imposées par l'ANAH :

Phase 1 : réalisation d'un diagnostic d'habitat sur le territoire de la communauté de communes du Gévaudan et le centre-bourg de MARVEJOLS,

Phase 2 : Proposition d'une stratégie opérationnelle et d'un programme d'actions à mener sur la communauté de communes du Gévaudan et le centre-bourg de Marvejols ;

Phase 3 : Réalisation d'un projet de convention d'Opération de revitalisation de Centre-Bourg et de Développement du Territoire et mise en place du suivi-animation de cette opération.

André RÉMI rappelle que cette étude est réalisée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, pour lequel la Ville de Marvejols est lauréate. Le cabinet d'étude a été sélectionné.

Gaëlle LAURENT précise que ce projet va bénéficier des financements de l'ANAH et de la Caisse des dépôts et consignations ; ce projet correspond à la stratégie du Gal, dont l'un des enjeux cible la revitalisation des centre-bourgs et le développement d'un habitat de qualité afin d'attirer de nouvelles populations sur le territoire.

Le projet sollicite une aide de **12 000€ au titre du Leader** et le comité de programmation propose une note de **16.67/20**.

Jacques BLANC met au vote la notation du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

La séance s'est terminée à 11h ; le prochain comité de programmation se déroulera à l'automne 2016 avec le souhait de programmer les projets si l'outil national OSIRIS est disponible.